Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240215-D2024_48-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2024-48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 15 février 2024)

Date de convocation : 30 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 15 février 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BARRAQUE, BERGES, CASSOU, LAHOURATATE, MOULAT, MOURTEROT et M. AUSSANT, BARBAN, BEROT-LARTIGUE, BONNEMASON, CACHELOU, CARRERE, CARREY, CASAUBON, DAGUERRE, DESSEIN, ESQUER, GARROCQ représenté par M. PINOUT, LABERNADIE, LOUSTAU, MARTIN, MONGAUGE, PARIS, REGNIER, SASSOUBRE

Absents ou excusés : Mmes BLANCHET, CLAVIER, POUEYMIROU-BOUCHET, et M. CASADEBAIG, GABASTON, LEGLISE, SANZ, VISSE

Pouvoirs : Mme BLANCHET à M. MONGAUGE M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT

Secrétaire de séance : M. CACHELOU

OBJET : STRATÉGIE TERRITORIALE BAS CARBONE : CONTRAT D'OBJECTIFS « PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE »

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Depuis 2022, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a démarré un travail sur la construction d'une stratégie départementale bas-carbone. Ces travaux ont conduit à l'approbation du contrat d'objectifs par l'Assemblée départementale du 22 septembre 2023.

Ce document ne constitue pas un Plan Climat Air Climat Energie (PCAET) départemental, ni n'oblige la collectivité à engager une telle démarche. Pour rappel, la CC Vallée d'Ossau ne se trouve pas dans l'obligation de porter un PCAET sur son territoire au vu de sa population (inférieure à 20 000 habitants).

Ce contrat d'objectifs commun est constitué de 5 objectifs prioritaires :

- Renforcement des PIG et lutte contre la précarité énergétique, notamment en direction des ménages les plus modestes ;
- Appui renforcé à l'installation des jeunes agriculteurs ou à leur conversion agroécologique ;
- Déploiements d'Energies Renouvelables (EnR) sur les bâtiments publics et promotion de l'autoconsommation ;
- Aménagement des pistes cyclables sur RD et soutien financier aux EPCI pour les schémas vélos ;
- Mise en place et coordination des actions de formation / sensibilisation sur l'adaptation aux risques climatiques et à la gestion des risques.

Les collectivités signataires de ce contrat se mobilisent afin de :

- Organiser un pilotage et suivi des actions conjointes ;
- Faciliter la réalisation des projets identifiés dans le contrat ;
- Partager de l'expertise entre collectivités afin de faire avancer les différentes thématiques.

Après la signature du contrat, seront précisés les modalités de financement partenarial et les modalités de suivi de sa réalisation. La conférence départementale des territoires sera l'instance de suivi de la mise en œuvre du contrat et de discussion sur ses évolutions.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire**, à l'unanimité :**

ADOPTE le présent rapport ;
ADOPTE le contrat d'objectifs commun de la stratégie territoriale bas carbone ;
AUTORISE le Président à signer le contrat d'objectifs de la stratégie territoriale bas carbone.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY